

● **Janvier 1765 :**

AC Cavaillon, BB 23, délibération communale du 13 janvier 1765, fol. 310

Le 13 janvier, les consuls de Cavaillon se plaignent de ce que la Durance menace cinq ou six granges du Cheval-Blanc, qui sont sur le point d'être emportées.

ADBR, 114 E BB 8, délibération communale du 27 janvier 1765

A Sénas, *"en l'état où est actuellement le lit de la rivière de Durance, la pallière dite de la péagère de Malespine est dans le péril le plus imminent d'être emportée ou tout au moins d'être mise entre deux eaux"*.

ADBR, 135 E BB 24, fol. 54v°

Dès le début de l'année, Aubagne signale *"les pluies continuelles qui règnent depuis environ deux mois presque sans discontinuer"*, ce qui signifiait *"la cessation de tous les travaux de la terre, seule ressource qui fournit de la nourriture à tant de malheureux"*, ces *"pauvres misérables que la nécessité fait crier et presque soulever, puisque bien des gens ont été assaillis"*. Sous les figures de style, il y avait de trop présentes et pressantes réalités.

● **Mai 1765 :**

MOUGIN, Pierre, *La restauration des Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931, p. 53.

En Dauphiné, le 16 mai 1765, le torrent de l'Eychauda déborda [Département des Hautes-Alpes]. L'Eychauda est un affluent de la Gyronde, sous-affluent de la Durance.

AC Cavaillon, BB 23, délibération communale du 27 mai 1765, fol. 319v°

Au mois de mai, à Cavaillon, la Durance *"menace, par sa direction actuelle, de faire dans une sorte de crue d'eau des plus grands ravages et de venir mouiller les remparts de notre ville"*.

● **Juin 1765 :**

ADBR, 1F 51, pièce 88. Archevêché d'Arles : Ordonnance de MM les vicaires généraux portant actions de grâces pour la cessation de la pluie, 20 juin 1765.

"Sur la représentation de messieurs les consuls du danger imminent de la perte entière des récoltes par les pluies continuelles, ordonnons que demain, 21 du courant, à l'issue des vêpres, on chantera dans la sainte église métropolitaine le psaume 66, Deus Misereatur nostri, les versets et répons et les oraisons qui suivent dans le rituel ad postulandam serenitatem. Après quoi, on exposera le Saint-Sacrement et on chantera l'hymne Pangua lingua, versets et oraisons et on donnera la bénédiction, ce qui sera continué le lendemain 22 et le dimanche 23. On exposera le Saint-Sacrement dans ladite Sainte Eglise dès les 8 heures du matin jusques après les vêpres qu'on fera les mêmes prières terminées comme les deux jours précédents ; le lundi 24, les prières faites à la métropole le vendredi précédent seront continuées dans l'église collégiale et paroissiale ND de la Major à 3 heures après-midi ; et les jours suivants dans chaque paroisse de la ville et de Trinquetaille, chacun selon leur rang. Exhortons les fidèles à joindre leurs prières à celles de l'Eglise pour apaiser la colère de Dieu et implorer sa miséricorde. Le peuple sera averti par le son des cloches la veille et le jour de chacune des églises où les prières doivent être faites. Cependant, ordonnons à tous les prêtres, tant séculiers que réguliers, d'ajouter à la Sainte Messe les oraisons Ad postulandam

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



serenitatem pendant le temps que dureront les prières ci-dessus ordonnées et les religieuses, pendant le même temps, offriront leurs communions à cette intention".

● **Juillet 1765 :**

AN, H 1233 pièce 60, Procès-verbal des pertes

Il faut faire une place aux habituels orages estivaux : le plus marquant et destructeur eut lieu le 5 juillet 1765. Il frappa l'extrémité septentrionale de la province, près de Sisteron, à Turriers et Bellaffaire. Le subdélégué de l'Intendant, Pierre Piolle de Chapflorin, constata à Turriers que toute la récolte avait été "emportée" : blé, seigle, chènevières et prés. L'estimation du total allait jusqu'à 25 952 livres. Un placet de la communauté parlait du "*déguerpissement des familles*". Bellaffaire, elle aussi, avait eu son terroir "*totalemment*" ravagé. Les prés, semés de sainfoin, foulés et gâtés, les vignes emportées, les habitants obligés de "*faucher les blés sans grains*".

● **Septembre 1765 :**

Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence, Aix, David, 1765 (délibération du 10 novembre 1765).

A Draguignan, un autre orage, daté du 11 septembre 1765, est rapporté dans le cahier des délibérations de la province : une grêle d'une "*grosseur énorme*" dont les conséquences étaient énumérées (fruits ravagés, arbres plantés "*totalemment abymés*", chemins dégradés, presque détruits). On ajoutait qu'accumulée sur les remparts, cette grêle en avait renversé 20 cannes en longueur.

AN, H 1233, pièce 74 (Barrême)

A Barrême, dans ce même mois de septembre, un nouveau torrent s'était formé lors d'un orage, peut-être le même jour (11 septembre) : il "*précipita une telle quantité d'eau dans le village qu'il avait brisé les portes des maisons et que les rez de chaussée avaient été à demy plein d'eau*". Plus tard sur les lieux, les experts trouvèrent que ce torrent "*n'avait point de lit*", sa "*pente naturelle*" étant vers le village. Les "*Etats*" accordèrent 2 500 livres pour une digue.

● **Octobre 1765 :**

AN, H 1233, Lettre des maire et consuls de Thoard, pièce 63.

Thoard [Viguerie de Digne] rappelle, dans une lettre des consuls, que les pluies furent excessives en août, septembre octobre et novembre 1765 : "*les torrents ont débordé avec tant de violence et rempli de gravier les fonds*".

AN, H 1233, Lettre des maire et consuls de Saint-Mary, pièce 64.

Saint-Mary, dans la viguerie de Sisteron, annonce en quelque sorte le prélude : une pluie violente, le 23 octobre, créa "*des ravins sans nombre*". Le pont, qui surplombait son lit à 6,40 mètres, fut surmonté par 2,60 mètres d'eau, soit une lame d'eau totale de 9 mètres qui l'emporta. Le terroir ne présentait en grande partie que "*des montagnes de pierres*". L'Aygues, affluent du Rhône contribua à bloquer les habitants dans le village, ne pouvant plus en sortir. Les habitants demandèrent la reconstruction du pont et un "*soulagement*".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Abrégé du cayer des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence, Aix, David, 1765 (délibération du 10 novembre 1765).

Le 23 également, le Verdon déborda à Castellane, passant au-dessus de la digue. L'homme le plus âgé de la ville ne pouvait pas *"dire avoir vu autant d'eau et la rivière si affreuse"* [oubliant sans doute ce qui s'était passé ici en 1702 et en 1705].

MOUGIN, Pierre, *La restauration des Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931, p. 53.

La Gyronde, affluent dauphinois de rive droite de la Durance, appuyé par l'Aile Froide, déborda entre le 22 et le 24 octobre.

AN, H 1233, Placet de Saint-André, pièce 84 et pièce 81.

Sans doute à la même date débordèrent les rivières de Bléone et des Duyes à Mirabeau et Beauvezet, dans la viguerie de Digne. A Saint-André, outre le Verdon, l'Issole fit, comme dans les cas précédents, office d'auxiliaire du désastre. Les experts, venus sur place, évaluèrent les pertes à 10 500 livres ajoutant : *"le terroir de cette communauté est petit mais fort précieux, étant complanté dans toute la plaine de beaucoup d'arbres fruitiers, et étant composé de terres labourables et de preys presque tous arrosables"*, mais ils remarquèrent aussi les ouvrages "offensifs" faits par le seigneur de Méouilles dans le lit du Verdon, vis-à-vis de Saint-André, en grande partie la cause des pertes éprouvées par cette communauté ; *"nous estimons, concluaient-ils, que la province ne doit pas tolérer pareils ouvrages offensifs d'une communauté à l'autre"*.

BM Avignon, ms 2564, fol. 73-v°.

Le lendemain, 24 octobre, le flot déferlait dans la plaine d'inondation de Durance jusqu'à Barbentane. Les eaux arrivèrent à Avignon après avoir surmonté la pallière de Bonpas, inondé le chemin de Noves, et toutes les terres voisines au quartier de la Croix d'Or. L'eau au-dessous de Saint-Chamont, passa dans le chemin de la Fontaine Couverte, inonda tous les prés et terres jusqu'au moulin dit La Folie. Les granges, depuis La Castelette jusqu'au Rhône furent inondées et les consuls envoyèrent des secours. A Avignon, l'eau vint jusqu'à la porte de Limbert, mais cela ne dura que 24 heures.

[Pour le début, attribuable à la Durance uniquement, voir ci-dessus]

"Le Rhône avoit aussy beaucoup cru. Les cartiers bas comme le Corps Saint, les pénitents gris, eurent de l'eau à mesure que la Durance diminuoit. Le Rhône en fesoit de même ; on pouvoit aller d'Avignon à Villeneuve en bateau. Le 26^e octobre, la Bartelasse étoit encore sumergée. Beaucoup de gens se précautionnèrent en faisant enlever les effets dans les bas des maisons ; par bonheur, on en fut quitte pour la peur. Le Vice-Légat étoit allarmé; il fut à l'Hôtel de Ville pour prendre les moyens, avec Mrs les consuls, d'éviter les désordres et pour faire secourir les habitans [...]".

(suite à la date des 4-9 novembre)

AN, H 1233, Procès-verbal de Parades de l'Estang à Cabannes, 8 décembre 1765.

AN, H 1233 pièce 91, Lettre du 11 novembre 1765.

A Cabannes, on signale qu'il y eut deux crues successives en octobre. D'ailleurs l'Asse, affluent de la Bléone eut lui-même une crue les 30 et 31 octobre à Mézel.

AC Boulbon, BB 21, délibération du 3 novembre 1765

Les semés viennent d'être emportés par l'inondation arrivée le 24 octobre.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



AC Boulbon, BB 21, délibération du 26 décembre 1765

Journées employées à la surveillance des chaussées lors des inondations du 24 octobre et du 6 novembre.

BM Avignon, ms 1554.

La Durance déborde à Mondevergues [commune de Montfavet, rattachée à Avignon].

AC Avignon, BB 56, fol. 15, délibération du 29 octobre 1765

Ratification des dépenses faites lors de l'inondation (200 livres).

ADBR, C 2033 : Requête adressée à l'assemblée générale des communautés de Provence par les consuls de Sénas, qui exposent leur triste situation après le débordement de la Durance des 24 et 25 octobre 1765, 30 octobre 1765.

"Les maires et consuls de la communauté du lieu de Sénas ont l'honneur de vous représenter que la crue et le débordement des eaux de la Durance survenus le 24 et le 25 du mois d'octobre dernier ont tourné la palière de Malespine par la tête, l'ont mise conséquemment entre deux eaux, l'ont même ébranlée dans le centre et ont formé et introduit une branche mère entre cette palière et leur territoire, qui a déjà fait des dommages très considérables, ayant emporté une partie des terres, inondé l'autre, renversé une bastide de fond en comble, noyé un troupeau de soixante bettes à laine qui y étoit dedans et couvert de gravier les terres jà semées. Elle n'a pas fait de moindres dégradations au territoire d'Orgon, la conservation duquel dépend autant que celle de celui de Sénas de l'effet de cette palière. Mais tous ces dommages ne sont que le commencement des malheurs qui seront indubitablement suivis de plus grands et de la dévastation entière des deux territoires, si on n'y porte pas, au plutôt, remède, en fortifiant cette palière et la deffendant par des ouvrages supérieurs, ouvrages que es deux communautés jà épuisées par les dépenses qu'elles ont faites au sujet des palières, sont dans l'impuissance de continuer sans le secours du Roi et de la province qu'elles réclament avec confiance.

Les dits consuls ont encore l'honneur de vous représenter, nos seigneurs et messieurs, que la plus grande cause des ravages de la Durance est dans le défrichement qui se font dans le voisinage de cette rivière, dans le haut pays qu'elle parcourt, que vainement on fera des ouvrages dans la plaine, si on n'arrête pas cette source du mal, qui tout à la fois apauvrit ceux qui défrichent et ceux qui sont exposés aux inondations ; en effet, jamais la Durance n'avoit été si débordée qu'elle l'est depuis quelques années qu'on fait ces défrichements : dans ces fâcheuses circonstances, les maires et consuls de Sénas vous suplient très humblement et très instamment, nos seigneurs et messieurs, de vouloir envoyer sur les lieux pour voir et décider ce qu'il y aura à faire pour la conservation des territoires de Sénas et d'Orgon, et même pour celle du grand chemin dont l'emportement est prochain, de leur accorder en même tems le secours de la province et de solliciter celui du Roi de sa bonté pour ses pauvres et fidèles sujets, sans lesquels les habitans de ces deux lieux seroient dans la dure nécessité d'abandonner leurs foyers, de s'expatrier pour aller chercher du pain dans une monarchie étrangère.

Reynaud, consul".

ADBR, C 2033, Lettre de Benault Lubières [subdélégué ?] sur l'état des digues et pallières de Sénas et d'Orgon, après la crue de la Durance des 24 et 25 octobre 1765. Lettre du 30 octobre 1765, à Saint-Rémy.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Messieurs

Le dernier débordement de la duranee vient
d'enlever aux communautés Dorgon et de senas l'unique
esperance qu'elles avoient pour leur palliere un espace
de graviers qui protegit la tete de cet ouvrage a ete
emporte et dans ce moment l'eau a contourne la
palliere de sorte que voila deux terroirs exposes
aux plus grands malheurs il vaudroit mieux si on
n'y porte pas le plus prompt remede qu'on demolit
cet ouvrage que de le laisser subsister entre deux eaux
on ne peut assurer les pallieres inferieures et
quarantier lun et lautre ferrois sans mettre tout
de suite celle ci en surette par une prolongation

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

qui la lie avec la terre ferme et fasse du tout
 un obstacle aux eaux - Daignes Messieurs approuvés
 qu'à la prière de ces communautés je vous représente
 leurs situation leurs besoins et leur confiance
 en votre zèle pour le bien public
 J'ay l'honneur d'être Respectueusement
 Messieurs
 votre tres humble et tres obéissant
 serviteur Bernault Lubieres-

De st remy
 30. 8bre 1765

BM Arles, ms 1010, Livre de raison de Pierre de Mandon, d'Arles, fol. 18v°

"Le 24 octobre, le Rhône crut dans la nuit... de 15 pans [3,75 mètres] et la maintint et le 25 à 8 heures 1/2, on ne voyoit que 2 à 3 travers de doit de la fleur de lis et il resta dans cet état jusqu'au 28 qu'il diminua.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

Il entra le 25 dans la terre dite la Grand Ségounau de Cazaut [la "Tour" ou "Mas" des de Mandon dans les Islons de Camargue, près du Grand Rhône] ou l'on avoit achevéde semer depuis 2 jours 58 setiers de blait [sic].

Les eaux du Rhonne restèrent sur ce blait pendant 5 jours, ce qui nous faisoit appréander qu'il ne fut tout noyé. Le 30, il n'y eut point d'eau dans les dictes terres et ce blait n'en paroissoit pas noyé, au contraire il étoit tout germé, ce qui nous tranquillisoit".

BM Carpentras, ms 794, Dommages causés par les inondations de 1765 et 1766 à Orange. Demandes d'indemnités.

Demande d'indemnités au sujet de l'inondation de l'Aigues et de l'Ouvèze du 23 octobre 1765 et autres catastrophes :

"A Monseigneur de Laverdy, controlleur général,

Supplient humblement les consuls des communautés de la principauté d'Orange et exposent très respectueusement que l'état de misère où elles furent réduites par les différents débordements des rivières d'Eigues et de l'Ouvèze qui traversent leur territoire, arrivés le 23 octobre 1765, 29 mars et 29 juin 1766, la dépense qu'elles furent obligées de faire pour réparer autant qu'on le pût les dommages causés par les courants de ces deux rivières qui les avoient submergés et qui avoient couvert la plupart de leurs meilleurs fonds de gravier et d'un sable aride, emporté dans plusieurs parties toute la bonne terre et formé des creux et des excavations, mirent enfin ces fonds hors d'état de pouvoir d'estre cultivés pendant plusieurs années. Votre Grandeur, Mgr, protégea les malheurs auprès du meilleur des Rois et S. M. eut la bonté de leur accorder une indemnité de 18 000 livres que cette principauté a employées à acquitter une partie de l'abonnement du vingtain qu'elle paye au Roy et c'est pour celuy de 1767.

Après tous ces malheurs et des dépenses infinies pour réparer provisoirement les bords de ces torrents et se garantir contre leurs irruptions, les habitants de la principauté d'Orange se flattoient que leurs possessions cultivées et semées à grands frais les mettroient en état de se réparer par les récoltes de 1767 lorsque la gelée du 20 au 21 avril de lad. année leur brûla généralement leurs feuilles de meuriers et les priva entièrement de la récolte des cocons qui est une des plus considérables et qui elle seule rapporte dans le païs la plus grande partie de l'argent qui en est sorti successivement de puis trois ans pour payer le bled de Bourgogne qui a servi à leurs subsistances. Les vignes et les figuiers ont subi le même sort que les meuriers. Les oliviers qui dans l'hiver de 1765 à 1766 furent abîmés par les frimats ont esté, enfin, totalement détruits par la même gelée du 20 avril. Il ne restoit aux supliants que l'espérance des récoltes des grains et du saffran, la première ne leur a pas donné le tiers de l'ordinaire, en sorte qu'il manque à la principauté 17 000 charges de bled pour la subsistance de ses habitants pour arriver à la récolte de 1768 et qu'il faut tirer de la Bourgogne au prix de 32 à 36 livres la charge pesant 290 L. poids de marc, ce qui est immense pour ce pauvre petit païs. La récolte du saffran a également manqué et quoyque le prix que les marchands en donnent pour le nord aye esté porté à 31 livres la livre, poids de table, il y en a eu une si petite quantité que cette récolte n'a pas fourni la sixième partie de ce qu'elle donnoit annuellement. Pour combles de malheurs, ils essuyent depuis près de deux mois une maladie épidémique qui leur a enlevé un nombre infini d'habitants de tous états et surtout des cultivateurs. Presque toutes les familles ont esté attaquées de cette épidémie, et tous ont esté exposés, soient qu'ils en soient réchappés à des dépenses au-dessus de leurs forces qui les réduisent pour la plupart à la plus grande misère.

Dans ces circonstances aussy tristes et aussy constantes, ils ont recours avec confiance en vos bontés, Mgr, et vous supplient de leur procurer de celles de S. M. une indemnité de 18 000 livres qui les mettra en état de pouvoir payer l'abonnement de leur vingtain pour 1768 dont

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



les rolles sont déjà entre les mains du receveur, et les supliants ne cesseront d'adresser leurs vœux au Ciel pour la santé et prospérité de Votre Grandeur".

[Suit une deuxième lettre adressée à Monseigneur Pajot de Marcheval, intendant de la province de Dauphiné, sensiblement identique]

AD Hérault, C 3774, Lettre de l'intendant du Languedoc, 28 octobre 1765

Dans cette lettre, l'intendant du Languedoc signale un "*débordement extraordinaire des eaux* et un "*danger prochain*".

AD Hérault C 3775, Lettres du subdélégué Bardon et des frères Barrachin à l'intendant du Languedoc

A Beaucaire, le 25 octobre 1765 : "*La rivière est débordée au point que l'eau est sur toutes les pilles ou massifs [du pont de Beaucaire] ; elle surmonte de quatre pieds la digue ou chaussée ; toute notre plaine est menacée d'une inondation générale ; [...] nous allons passer une cruelle nuit ; des vents contraires qui s'élèvent à présent agitent l'air et se combattent avec fureur*".

A Beaucaire, le 30 octobre 1765 : "*Nous éprouvons un débordement du Rhône très considérable ; les portes de ville [de Beaucaire] sont fermées [...] c'est un prodige de ce que le pont tient encore ; ce débordement a détenu ici un sergent et trois invalides qui marchaient pour se rendre en Provence, et comme il a été impossible de les faire passer à Tarascon, il a fallu pour les dits invalides leur donner à la place de l'étape 40 sols pour la subsistance [...]. L'augmentation de la rivière fut heureusement arrêtée après avoir surmonté de 5 pieds la chaussée, [...] un seul pont dormant, de ceux qui appuyent d'un massif à l'autre, fut déplacé [...], le reste du pont a heureusement résisté sans aucun accident*".

BM Arles, ms 491 (Véran)

24 octobre 1765 : Inondation du Rhône. Les eaux s'élevèrent à sept pouces au-dessus du quai. Les chaussées de Boulbon furent emportées.

Communication personnelle par Philippe Thoumas (Montélimar, 1998).

Des crues du Lez, à Montjoux, sont signalées aussi pour les 23-25 octobre 1765.

AC Caderousse, DD 44

60 livres payées à ceux employés plusieurs nuits à charrier du gravier au-dessus de la chaussée pour empêcher l'eau d'entrer dans la ville lors de l'inondation du Rhône.

31 livres à d'autres pour avoir porté secours en bateau.

AC Orange, AA 8, fol. 33-67

Rapport de vérification des dommages causés par les débordements de la rivière de l'Aygues, les 23 octobre 1765 et 30 juin 1766.

• Novembre 1765 :

AN, H 1233, Lettre du 11 novembre 1765, pièce 91.

A l'embouchure sur le Rhône, une nouvelle montée des eaux se produisit le 7 novembre. Le lendemain, l'apport de la Durance détruisit les chaussées à Barbentane, qui ne purent résister "*à pareil fardeau*".

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Après l'inondation, les estimations effectuées par les communautés, fut vérifiée et parfois minimisée par les procureurs du pays en déplacement sur les lieux :

CADENET	32 000 livres [contre 80 000]
LA ROQUE D'ANTHERON	31 000 livres
BOULBON	8 000 livres
ST PIERRE de MEZOARGUES	3 500 livres
ORGON	9 000 livres [contre 30 000]
SENAS	1 200 livres
L'ISLE de BARBAN	4 500 livres
BARBENTANE	22 000 livres
TARASCON	63 000 livres

Ces sommes (près de 175 000 livres) ne comprenaient pas les dégâts sur les cours d'eau d'amont du bassin de la Durance, ni les nombreux devis des réparations ou nouveaux travaux à entreprendre sur les digues ou fortifications.

ADBR, C 1216, Orgon, 15 avril 1766.

A noter ici qu'à Orgon, les blés furent au contraire "entièrement pourris par le limon".

BM Avignon, ms 2564, fol. 73-v°.

[Suite du récit d'octobre]

4-9 novembre 1765 : " [...] Les habitans d'Avignon se crurent exempt[s], mais leur espérance fut vaine. Le Rhône comença d'augmenter furieusement le 4^e novembre, lundi, et cette augmentation fut très forte puisque l'on fut obligé de fermer tous les conduits pour empêcher que l'eau entra dans la ville. La Sorgue qui traverse la ville étoit pleine, les pluies continuelles depuis le lundy 4^e novembre au soir jusques au dimanche suivant et qui s'aretoit dans la ville, donna dans tous les quartiers, qui 2 qui 3, jusques à 4 pied d'eau [environ 128 cm]. La Banasterie, la Careterie, Pénitents Gris, Corps Saint, Dominiquain, la Porte de l'Oule, celle du Rhône, tout feut dans l'eau. Les consuls envoyèrent des bateaux partout pour secourir les habitans. Le Vice-Légat fut à l'Hôtel de Ville pour donner des ordres, mais les consuls avoient tout préveu ; on fit venir de la farine de Carpentras, L'Isle [L'Isle-sur-Sorgue], Cavaillon et autres lieux pour faire faire du pain, qui fut distribué dans tous les cartiers inondés, tant aux pauvres qu'à ceux qui en avoient besoin. Plusieurs nobles et plusieurs personnes du clergé furent chargés de la distribution. Le premier consul coucha trois jours dans l'hôtel de ville. Tout se passa dans une grande tranquillité. Monseigneur le Vice-Légat fit donner par les juifs 20 saumées bled, que la ville prit, mais qu'elle ne voulut pas prendre comme un don selon l'idée du Vice-Légat. Les consuls leur firent rembourser en argent comptant le prix des 20 saumées. Le Rhône diminuoit encore lentement depuis le dimanche 10^e novembre 1765 jusques à celui du 16^e novembre. La Bartelasse étoit découverte ce jour-là. Les caves de la ville eurent beaucoup plus d'eau qu'en 1755, attendu la quantité qui avoit resté dans les conduites de la ville. L'eau se filtroit d'une maison à l'autre. La Durance fut dans son lit tout le tems que la ville étoit sumergée, sans cela le terroir et les cartiers bas de la ville auroient beaucoup souffert. L'eau des puys fut gatée. On alloit en chercher à l'hôtel de ville et ailleurs ou elle étoit bonne. Il y a un projet à l'hôtel de ville pour faire des écluses, ce que l'on croit favorable pour la diminution des eaux dans la ville. Les consuls sont portés à remplir cet objet qui sera d'une grande utilité au public par la réussite. Le corps saint de Saint Agricole fut exposé pendant deux jours sur son autel, à la vénération des fidèles. Le dimanche 18 novembre 1765, Mrs les consuls assistèrent au Te Deum qui fut chanté par la

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



musique du concert, en action de grâces de la sérénité de l'air. On donna ensuite la bénédiction du Très Saint Sacrement sur les 5 heures du soir".

BM Avignon, ms 2408, p. 243.

La relation du Chevalier des Trois Etoiles distingue beaucoup moins bien les deux inondations de fin octobre pour la Durance et celle du Rhône en novembre. Il ajoute seulement quelques menus détails topographiques pour la première et des prolongements géographiques concernant la seconde.

"Sous ce consulat et au mois de novembre [première confusion], la Durance a tellement grossi qu'elle a passé sur les pallières de Bonpas, et sur nos chaussées. Elle a inondé tout notre terroir, depuis le pont tournant de Saint-Lazare jusques au Rhosne, en suivant la première rangée des arbres du cours, et si tost qu'elle a esté retirée, le Rhosne a tellement augmenté qu'il a inondé le reste de la campagne [contradiction avec le récit ci-dessus], et les deux tiers de la ville et les eaux se retirèrent paisiblement et à pas lent après avoir ravagé Lyon, Ancône, et tout le long du Rhosne depuis Lyon jusques à la mer, la Sonne [sic] a fait de même, Eygues [L'Aygues] a ravagé Orange et les environs, le Coulon, Cavaillon, Pernes, etc."

Le Courrier d'Avignon, 11 et 14 novembre 1765.

CHAMPION, Maurice, *Les inondations en France depuis le VI^e siècle jusqu'à nos jours, recherches et documents*, Paris, Dunod, 1858-1864. – Cit. REBOUL, François, *Rapport fait au syndicat de la Durance d'Avignon sur la nécessité de conforter et de rehausser les grandes chaussées de la ville*, Avignon, Amédée Chaillot, 1872. – Cit. ACHARD, Paul, *Notes chronologiques sur les différentes inondations dont la ville d'Avignon et les lieux environnants ont eu à souffrir*, Avignon, Typ. de F. Seguin aîné, 1873. – Cit. GUILBERT, Xavier, *Les crues de la Durance depuis le XVI^e siècle. Fréquence, périodicité, essai d'interprétation paléoclimatique*, Maîtrise de Géographie, Aix-Marseille I, 1994.

"Il n'y a que quelques jours que la Durance, qui passe à moins d'une demi-lieue de cette ville, grossissant tout d'un coup, s'éleva au-dessus des chaussées et inonda nos campagnes. Le Rhône augmenta aussi considérablement, sortit de son lit, surmonta les quais, se répandit dans les champs et menaça d'entrer dans nos rues ; un grand vent de bise qui s'éleva le fit écouler. Les eaux de la Durance, comme celles du Rhône, rentrèrent dans leur lit. Mais le trois de ce mois, le Rhône grossit de nouveau en peu d'heures. Le lendemain, le ciel se couvrit de nuages ; la pluie survint et fut si abondante qu'on eut dit que le ciel se fondait en eau. Elle a continué de même, presque sans interruption, tous les jours suivants jusqu'au huit. Le Rhône est entré dans la ville et en a inondé les deux tiers, où l'on est allé pendant six jours qu'en bateau. Le 14 novembre, les eaux se sont presque retirées mais elles ont fait de grands ravages dans les campagnes, dont certaines sont encore inondées".

AC Avignon, DD 132

Compte de dépense pour l'inondation survenue le 5 novembre.

AC Avignon, HH 21

Réception du pain des boulangers pendant l'inondation de 1765, qui a duré du 6 novembre au 11 novembre.

BM Avignon, Atlas 313 n°191 (Placard imprimé)

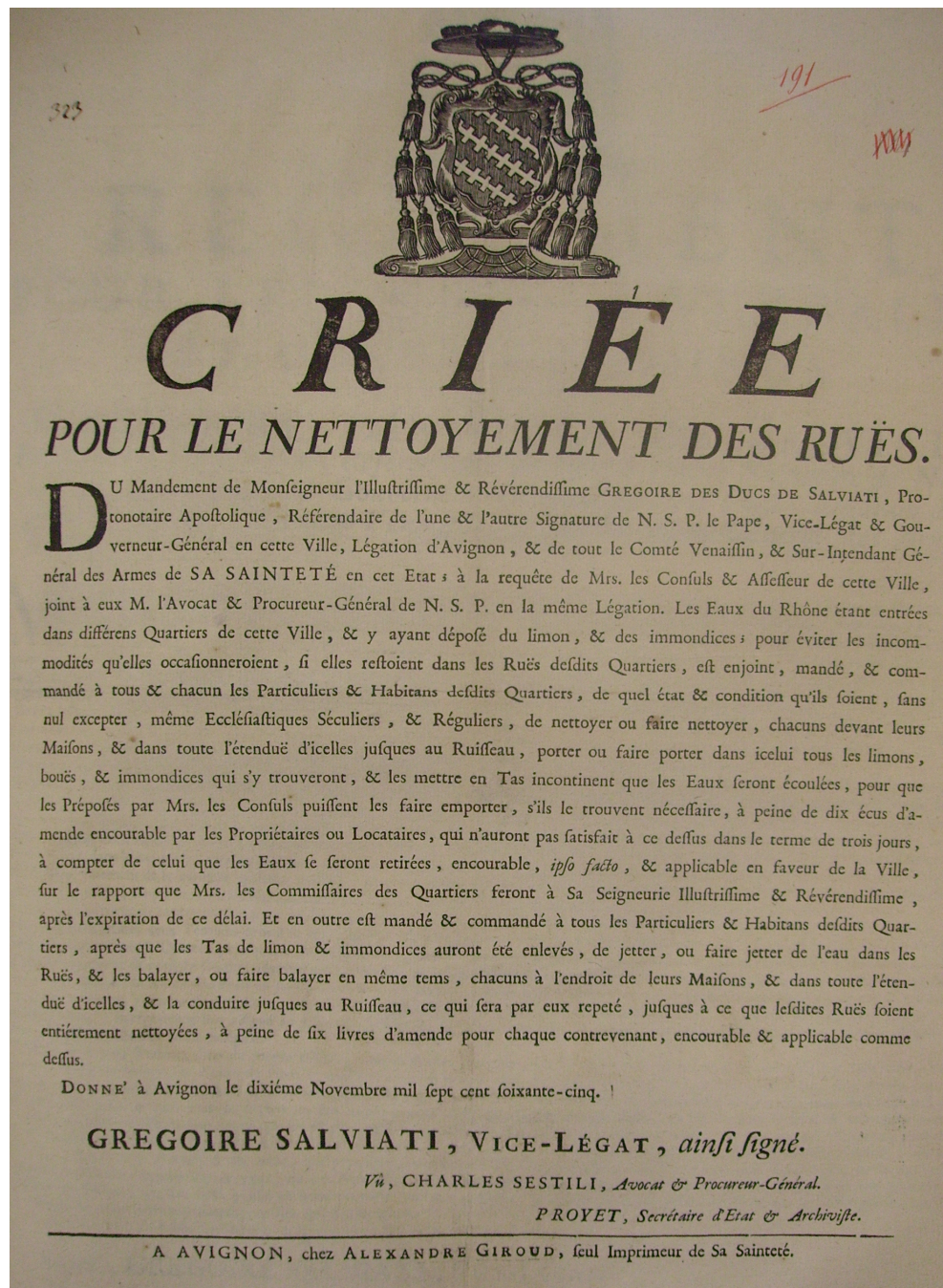
BM Avignon, ms 6464 (Fiches Girard)

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

10 novembre 1765 : Criée pour le nettoyage des rues [après l'inondation]. Ordonnance du Vice-légat selon laquelle les immondices et les boues doivent être amenées directement par les habitants dans les ruisseaux, ces derniers disposant de seulement trois jours après la descente des eaux pour nettoyer.



IMBEAUX, M.-E., "La Durance : régime, crues et inondations", in *Annales des Ponts et chaussées*, 7^e série, tome 3, 1892.

1-13 novembre 1765 : Deux crues successives.

BM Arles, ms 1010, Livre de raison de Pierre de Mandon, d'Arles
BM Aix, ms 788 (année 1765)

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

AC Arles, BB 111, fol. 244 v°, Lettre des consuls à Mgr l'Intendant, le 23 novembre 1765.
 FASSIN, Emile, *Les années calamiteuses de l'histoire d'Arles*, Aix-en-Provence, Makaïre, 1892, p. 112.
 BM Arles, ms 2184, Histoire d'Arles, fol. 102 v° ; ms 721 ou ms 783 fol. 937 (P. Véran) ; ms 711 fol. 568 (Annales Anibert).

Suite du livre de raison de Pierre de Mandon :

"Le 3 novembre 1765, le dit Rhonne crut derechef si prodigieusement que le lendemain, le 4, il fut à un pan sur la fleur de lis et il continua de meme à croistre, à la vérité lentement jusques au 8 où il vint à 4 travers de doit sur le quais et le 9, il creva les chaussées de Trebons. Ces segondes eaux si consécutives les unes aux autres nous firent beaucoup appreander pour le blait [sic] semmé dans la terre du Grand Segonnaud du Cassaut et effectivement le 15 su memes mois nous appersummes que le blait étoit teautallement [sic] pourrit et qu'il falloit le ressemer. En effèt, le 27 décembre, nous nous déterminâmes mon fermier et moy a le tout ressemer de nouveaux a ce que tout commençat de ce jour. Les glasses qui surveinrent le 30 du meme mois ne nous permirent point de continuer".

BM Arles, ms 2184, Notes historiques sur Arles (1701-1789)

"Depuis 1755, il étoit arrivé trois autres inondations en 1757, 1761 et 1763, moindres que la première mais assez considérables d'ailleurs par ses ravages, au mois de novembre de cette année, les eaux ont surmonté les digues et sont allées dans le terroir, si bien que les terres ensemencées ont été dégradées et la semence perdue. Les chaussées ayant été rompues en plusieurs endroits, il a péri beaucoup de bestiaux ainsi que plusieurs attraitis qui se sont perdus. Le corps des Vuidanges souffrit dans ses ouvrages principalement par les eaux du Rhône qui s'étant échapées par la rupture de la chaussée de Boulbon firent un dégât horrible aux digues des canaux".

BM Arles, ms 1006, Livre de raison de Joseph de Laugier, d'Arles

"L'élévation des eaux qui inondoient tous les prés n'a point permis d'en coupé l'herbe selon l'usage. Il a fallu payer très chèrement les hommes pour travailler dans l'eau jusqu'aux genoux, pour scier la pointe de l'herbe qui en excédoit la superficie pour la sortir avec des nacelles et pour ramasser la provision nécessaire à ma réserve [...] j'aurais eu 2000 quintaux de foin à vendre, que je perds par une continuité de pluyes sans exemple de mémoire d'homme, les seules ravines ont fourni cete abondance d'eaux, celles du Rhône n'y ont aucune part, elles ne sont venues qu'en novembre, après les semences, elles seront perdues dans les terres basses".

"1766 : quoique j'eu donné la coupe des foins à prix-fait, il a fallu la faire à la journée, à cause des eaux du Rhône qui ont rempli nos marais depuis novembre dernier (1765), et de l'inégalité de l'herbe qui manque dans chaque clos".

AC Arles, BB 52, délibération du 24 novembre 1765, fol. 290

Réparations au pont de Crau, suite aux dégradations survenues par l'inondation des eaux du Rhône dans le courant de ce mois.

*Archives capucines recueillies, coordonnées et annotées par le R. P. Henri de Grèzes des FF. MM. Capucins. Province de Provence. Le couvent de Tarascon (1612-1790), Notre-Dame de Lérins, Imprimerie M. Bernard, 1891.
 ADBR, 10 H 1, fol. 241*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

"Vers la mi-octobre 1765, les eaux du Rhône débordèrent ; et une seconde fois au commencement de novembre. Alors la crue des eaux a été presque aussi forte qu'en l'année 1755. Elles ont fait brèche aux chaussées le 8 dudit mois de novembre ; tout le terroir a été inondé pendant 3 jours. Nos 2 jardins, la cour de derrière le Couvent et le cours de devant l'Eglise ont été inondés de même. L'eau pourtant n'est point entrée dans aucun endroit du Couvent. Nous avons fait des bastardeaux en dehors de la porte de l'Eglise, de celle du Couvent et de la porte cochère, et un, qui fut le plus utile et nécessaire, dans le jardin des séculiers, près du coin extérieur du parloir, à la muraille de la chapelle des frères du Tiers-Ordre. En pareille calamité, on doit observer de laisser ouverte la porte qui communique d'un jardin à l'autre, parce que, comme les eaux vont du grand jardin dans celui des séculiers, si elles ne peuvent pas passer par cette porte, elles jettent à terre la muraille de séparation, ce qui arriva en 1755".

Cahier des délibérations de l'Assemblée générale des communautés du pays de Provence, 10 novembre 1765, p. 166 et suivantes.

Durant cette deuxième crue se tint, le 10 novembre à Lambesc, l'Assemblée générale des communautés fit état des plaintes venues de la province :

"Les irruptions de la Durance et du Rhône qui ont grossi en même tems, ont causé des dégâts immenses à tous les terroirs qui se trouvent sur leurs bords : la plupart des digues et défenses coupées en deux ou emportées en partie [...]. On ne connoit pas même encore tous les malheurs de la Province, parce que les bacs de la Durance ayant été emportés, les pluies continuelles qui règnent depuis près d'un mois, n'ont pas permis aux communautés de venir présenter leurs mémoires [...]. Les inondations ont porté sur des terres la plupart déjà semées : on prévoit que la récolte de l'an prochain manquera aussi" [impossibilité de semer à nouveau, les terres étant sous les eaux ou sous le sable]. Délibéré de faire les vérifications sur les lieux et d'adresser des remontrances au roi, avec l'appui du haut clergé.

MOUGIN, Pierre, *La restauration des Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931, p. 40.

Dans le Dauphiné, en novembre, débordement de la Romanche.

MOUGIN, Pierre, *La restauration des Alpes*, Paris, Imprimerie Nationale, 1931, p. 65.

Dans le bassin du Var, en 1765, la moitié du territoire d'Annot reste sans culture. Les maisons sont à demi détruites et menacent ruine à cause du torrent ou rivière de la Vaire.

ADBR, 127 E BB 17, délibération du 22 décembre 1765.

A Cabannes, suite aux derniers débordements de novembre, les chaussées de terre tout le long de la Durance doivent être réparées.

ADBR, C 2027, Procès-verbal de visite du terroir inondé de Cadenet, 1765.

"Savoir, faisons nous, Joseph Antoine de l'Estang de Parade, seigneur de Mablan [Masblanc], premier consul d'Aix procureur du pais, qu'ensuite de la délibération de la dernière assemblée qui charge messieurs les procureurs du pais de faire constater la vérité des plaintes et les dommages soufferts par plusieurs communautés de la province à l'occasion des orages et des inondations qu'elles ont essuïé, nous aurions été député par messieurs nos collègues pour aller procéder à cette vérification. Et en conséquence, nous serions partis de la ville d'Aix le trois de ce mois de décembre en compagnie du sieur Jean-Baptiste de Régina Grefier, subrogé en empêchement des sieurs grefiers des Etats et du sieur Laurent Alexandre Vallon, ingénieur du Pais en survivence, suivi d'Esprit Laurier à cheval pour nous servir. Et

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



étant arrivés à Cadenet le dix-neuf du mois de décembre, nous y aurions trouvé les sieurs maire-consuls et une grande partie des habitans et tous ensemble, nous aurions visité la partie du terroir le long de la rivière de Durance en commençant au grand chemin et descendant la rivière. Nous aurions trouvé plusieurs semés emportés ou couverts de sable, les arbres déracinés, nous ayant été assuré que plusieurs avoient été entraînés par les eaux. Nous avons trouvé, de plus, quantité de terres dégradées ou entièrement emportées, ce qui est d'un objet considérable. Et nous ayant retirés à l'arrivée de la nuit, le lendemain matin nous aurions continué la visite des dommages de cette partie du terroir, à l'endroit où les eaux ont terminé l'inondation, ayant trouvé plusieurs terres dégradées par les creus que les eaux y ont formé et plusieurs semés déracinés ou couverts de sable. Nous nous serions ensuite retirés et l'après-dîné, nous nous serions portés vers la tête du terroir pour achever la visite des dommages, ayant trouvé nombre de semés couverts par les dépôts de l'inondation et quelques terres dégradées et après la dite vérification de ces dommages, nous aurions pris des consuls et indicateurs les renseignements nécessaires et oùi toutes leurs observations et tout de suite après avoir résumé tous nos mémoires pris sur les lieux, nous aurions porté l'évaluation de tous les divers dommages mentionnés ci-dessus à la somme de trente deux mille livres.

Fait à Cadenet, le vingt décembre Mil sept cent soixante et cinq".

ADBR, C 2025

Procès-verbal dressé par M. de l'Estang-Parade sur les dommages causés au territoire de Boulbon et de Mézoargues par de nouvelles inondations du Rhône. Le fleuve emporta les terres riveraines sur une grande étendue et recouvrit de sable les terrains cultivés, 11 décembre 1765.

AD Hérault, C 3775, Lettres du subdélégué Bardou et des frères Barrachin à l'intendant du Languedoc

Nouvelle crue (lettres du 4 novembre) : *"la rivière de l'Ysère nous a donné depuis hier six pieds d'eau. M. de Montaran, intendant du commerce, se dirigeant sur Marseille, n'a pu passer que par batteaux".*

De Beaucaire, le 6 novembre 1765 : *"le Rhône croit toujours et on a fermé les portes de ville. Nous sommes consternés, il ne s'en faut pas d'un pied d'eau pour que l'inondation ne soit aussi considérable que celle de 1755 [...] il y a eu une alerte à une porte de ville, mais on y a remédié sur le champ ; le pont subsiste".*

De Beaucaire, le 8 novembre 1765 : *"On a eu bien de la peine à empêcher les eaux d'entrer dans Beaucaire ; il en est entré beaucoup par-dessous les planches servant de barricades, qui avoient été mises aux portes et les eaux qui sont passées de la ville dans la plaine de Beaucaire l'ont inondée ; on est icy dans les alarmes pour cette nuit, on craint que les eaux n'augmentent encore; on sonne l'alarme à Tarascon, mais nous ne pouvons savoir au juste ce qui s'y passe, parce qu'il n'y a plus de communication entre les deux villes ; ce qui est très sûr c'est qu'ils doivent être encore plus maltraités que Beaucaire, parce que le Rhône porte toute sa force de leur côté".*

De Tarascon, le 8 novembre 1765 : *"Les chaussées qui garantissoient [le] terroir [de Tarascon] ont enfin été emportées [...] notre plaine est généralement inondée, et le pont est encore eu place grâce à la divine Providence [...], le débordement est égal à celui du jour de la Saint-André 1755, on n'avoit pas vu son égal de mémoire d'homme".*

De Tarascon, le 11 novembre 1765 : *"Les eaux se retirent bien lentement [...], le pont tient heureusement. Toute la communication a été interrompue entre le Languedoc et la Provence pendant le dernier et terrible débordement qui n'est pas encore fini ; [...] le s.*

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Royer aura été simple spectateur de la prodigieuse résistance avec laquelle le pont a tenu contre le déluge d'eau au moyen des solides arrangements que nous avons pris par prévoyance et des soins continués et redoublés tout le temps du plus grand danger".

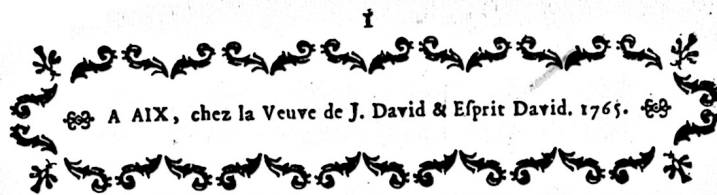
ADBR, C 1268 Représentation sous forme de placet, devant les procureurs du pays, de la communauté de La Roque d'Anthéron concernant l'inondation de la Durance, 1765.

Ce placet concerne probablement la crue d'octobre ou de novembre 1765 mais comme souvent, les placets ne portent pas de date précise.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



*A NOSSEIGNEURS
tenant l'Assemblée des États de Provence.*

NOSSEIGNEURS,

Les Consuls & Commurauté de la Roque d'Autheron, Viguerie d'Aix, ont l'honneur de vous représenter très-humblement, qu'ayant donné connoissance à Messieurs les Procureurs du Pays des dommages inexprimables que leur terroir a souffert par les derniers débordemens de la Durance, & demané un prompt secours, ils auroient été renvoyés à la présente Assemblée, pour y exposer leur situation, à l'effet d'obtenir les secours qu'ils ont lieu d'attendre.

Cette inondation, telle qu'on n'en avoit jamais vû de pareille, a été occasionnée par la ruine des forts & ouvrages faits par la Compagnie de Craponne, lesquels ayant été emportés, toute l'eau de la riviere s'est jettée sur la tête du fort que la Communauté avoit fait faire l'année dernière, avec le secours de la Province & du Chapitre St. Sauveur.

Le second jour de l'inondation, trois cannes de la tête du fort, les ouvrages en bois,

A

C 1268

Roque
d'Autheron
1765
Comité

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE

& ensemble trente cannes de terrain ayant été enlevés, il s'est formé un libre passage de trente-trois cannes de largeur par où la Durance a pénétré. Elle est entrée par la tête du terroir de la Roque, elle a inondé la plaine, & le passage continuel des eaux y cause des ravages affreux; dans une grande partie, le terrain a été totalement emporté; les Arbres & les Vignes y ont été arrachées; une quantité prodigieuse de gravier & de sable a été déposée sur l'autre partie. Ce seroit une perte immense, à ne considérer que les semailles, attendu la grande cherté des grains; les biens les plus précieux ont le plus souffert; les Jardins potagers, les Preds, les Fruitiers, les Cheneviers, tout est entièrement dégradé, tout est méconnoissable. Les propriétés les moins endommagées sont hors d'état de produire, sans de grands frais, & les deux tiers des récoltes sont perdues dans le terroir pendant plusieurs années, par le sable que cette inondation y a déposé.

Les habitans de cette Communauté se hâtent d'avoir recours à vous, Nosseigneurs, qui êtes les peres de la Patrie, non seulement pour vous demander un soulagement proportionné aux pertes qu'ils ont souffert, & dont ils ne connoissent pas encore tout l'objet, mais encore pour qu'il soit promptement pourvû au rétablissement des digues d'où dépend la conservation du reste du terroir de la Roque, & celle de plus de trois lieues de terrain précieux, & tout arrosable, que la moindre crue d'eau ne manqueroit pas d'emporter aussi; ce sont les terroirs de Ste. Croix, de la Rouyere, Charleval, Bon-

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



neval & Malemort, qui sont dans un péril imminent.³

La tête du terroir de la Roque n'étant plus garantie, la partie restante des forts favorisera le passage des eaux qui se porteront à travers tous les susdits terroirs, & la pente s'y trouvant très-considérable, elles y feront des ravages affreux & irréparables.

La Communauté de la Roque étoit déjà épuisée par les dépenses immenses qu'elle a été obligée de faire depuis long-tems sur les bords de cette fatale riviere, soit pour la construction des ouvrages, soit pour leur entretien : elle avoit à cet effet depuis plusieurs années, plus que doublé ses impositions, qu'elle avoit même porté jusques sur tous les bestiaux; elle y faisoit travailler par corvées; elle y a employé tous ses bois; malgré tous ces efforts, elle avoit encore été obligée d'emprunter 6000 liv. de Me. Roubaud, Avocat, & de rester considérablement en arriere vis-à-vis le Receveur de la Viguerie. Par surcroit de calamité, des inondations fréquentes l'avoient privée des récoltes pendant dix ou douze années, & elle avoit vû dans ce même intervalle de tems périr quatre ou cinq fois ses Vignes & ses Oliviers, qu'on avoit été obligé de couper au pied.

Cette Communauté, maintenant ruinée & presque anéantie par le dernier malheur dont elle vient d'être affligée, craignant tout pour l'avenir, sans esperance de recolte. Accablée de dettes & d'impositions, chargée d'un cinquin sur tous ses grains, sans prélever même

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

*Placet de la communauté
de la Roque*

4

les semences, n'a plus de ressource que dans la protection de cette Assemblée, pour empêcher ses habitans de tomber dans un découragement total, & éloigner d'eux la nécessité d'un déguerpissement qu'ils regarderoient comme le plus grand des malheurs. C'est pourquoi elle vous supplie, Nosseigneurs, de vouloir bien commettre telles personnes que vous trouverez bon, avec l'Ingénieur du Pays, pour examiner l'état des lieux, en dresser procès-verbal, & faire en même tems un devis estimatif pour le rétablissement des ouvrages auxquels il sera travaillé sans délai; & pour les dommages soufferts par la Communauté, de vouloir bien lui accorder une diminution sur son affouagement, telle qu'elle vous paroîtra juste, & un surseoi au payement des arrérages qu'elle doit au Receveur de la Viguerie, qui seront payés dans six années, en six payement égaux, sans intérêt, pour qu'elle puisse, dans cet intervalle, fournir aux dépenses indispensables, & rétablir son terroir; & les habitans de cette Communauté, pénétrés de la plus vive reconnoissance, ne cesseront, Nosseigneurs, de faire des vœux au Ciel pour la conservation de vos illustres personnes.

TERTIAM & FERAUD, Confuls.

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

• Décembre 1765 :

AD Hérault, C 3775

Encore un débordement du Rhône, véritablement moindre que les deux derniers ; *"le pont [de Beaucaire] subsiste encore"* (12 décembre 1765).

AD Hérault, C 3776

Troisième débordement du Rhône ; dégâts causés à la digue de Beaucaire par les deux débordements précédents (lettre des frères Barrachin, 13 décembre 1765).

Auteurs : Georges PICHARD, Emeline ROUCAUTE



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur